

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Opéra de Limoges

### Séance du 26 février 2026

#### > Présents

- Ville de Limoges : M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, Vice-Président ; M. Vincent JALBY ; Mme Nadine RIVET ; M. Michel CUBERTAFOND
- Région Nouvelle-Aquitaine : M. Thibault BERGERON

#### > Absents excusés

- Ville de Limoges : M. Émile Roger LOMBERTIE, Président ; M. Thierry MIGUEL
- DRAC Nouvelle-Aquitaine : Mme Marianne VALKENBURG

#### > Assistant à la séance

- Région Nouvelle-Aquitaine : Mme Marion CIBER
- Ville de Limoges : Mme Lydie KUHLE
- Opéra de Limoges : M. Alain MERCIER, Directeur général ; M. Nicolas FAYE, Directeur général adjoint ; Mme Françoise TRAPINAUD Directrice administrative

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE préside la séance

## DELIBERATION N°2026.04

### Demandes de subventions 2026

La régie personnalisée de l'Opéra de Limoges est un établissement public administratif de la ville de Limoges. A ce titre, il est financé par une subvention de fonctionnement annuelle dont le montant - 5 920 000 € - est fixé par une convention pluriannuelle entre la ville et l'opéra.

Par ailleurs, l'Opéra de Limoges est soutenu financièrement par l'État, la région Nouvelle-Aquitaine et le département de la Haute-Vienne au titre de ses activités lyriques et chorégraphiques dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2028 relative au conventionnement Théâtre Lyrique d'Intérêt National. Il convient néanmoins de solliciter annuellement ces partenaires pour le versement des subventions allouées au projet de l'opéra.

Concernant la région Nouvelle-Aquitaine, compte tenu du contexte actuel de forte pression sur les finances publiques, un maintien du niveau de 2025 à 382 000 € est attendu pour 2026.

Concernant la subvention du Ministère de la Culture, celle-ci a été portée en 2025 à 415 160 € avec le conventionnement « Théâtre lyrique d'intérêt national ». Cette subvention se répartissait de la manière suivante :

- 335 000 € dans le cadre du soutien à la scène lyrique et chorégraphique ;
- 45 000 € pour le Plan Mieux Produire Mieux Diffuser ;
- 20 000 € pour la politique de transmission menée par l'opéra ;
- 13 000 € pour l'enseignement de spécialité et facultatif danse avec le lycée Suzanne Valadon et le collège Renoir ;
- 2 160 € pour des projets d'éducation artistique et culturelle dans le cadre du dispositif départemental Éducation nationale / DRAC.

Une somme équivalente est attendue pour 2026.

L'opéra sollicitera également, comme en 2025, une subvention d'investissement concernant la transition vers le LED.

Le FONPEPS - fonds national pour l'emploi dans le spectacle - sera sollicité en 2026, notamment pour l'aide unique à l'embauche en contrat à durée déterminée ou indéterminée dans le spectacle (AESP) pour un montant qui pourra évoluer en fonction des nouvelles règles à intervenir.

Le département sera resollicité à hauteur de 13 300 € en 2026 soit du montant de la subvention accordée en 2025.

Pour la politique de transmission de l'opéra qui prend notamment la forme de nombreux projets participatifs vocaux et chorégraphiques ou de partenariats divers, des financements spécifiques ont été recherchés ces dernières années, au-delà des crédits traditionnels alloués aux politiques culturelles par l'État et les collectivités territoriales. Cette volonté de diversification des soutiens sera poursuivie en 2026.

Limoges Métropole sera également sollicitée spécifiquement pour consolider le fonctionnement d'un certain nombre d'actions menées sur le territoire de la communauté urbaine ou pour le développement de la politique environnementale de l'opéra autour de la mise en place d'une économie circulaire de la production et des problématiques de mobilité du personnel et du public.

Je vous propose d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions nécessaires au déploiement du projet de l'opéra pour l'année 2026 auprès de l'État, tous Ministères confondus, des collectivités territoriales au premier rang desquelles la région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Haute-Vienne et Limoges Métropole, dans le cadre de l'ensemble des politiques sectorielles qu'elles mettent en œuvre et qui peuvent couvrir le champ d'activité des projets de l'opéra.

ADOpte A L'UNANIMITE

